RÈGLEMENT
12ème édition
14 et 15 mai 2027

Conditions générales :

Le Trail des Pyramides Noires se déroule en conformité avec le règlement qui suit, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et accepte ce présent règlement au moment où il s'inscrit et prend le départ de l'épreuve. Tous les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règles.

Article 1 : Organisation

Le Trail des Pyramides Noires est organisé par la Mission Bassin Minier, rue du Tordoir, BP 16, 62590 Oignies.

Le Trail des Pyramides Noires est une course de nature qui se déroule sur un territoire urbanisé. La 12ème édition propose 6 distances : Ultra (110 à 120 km), 90 km, 60 km, 46 km, 23 km et un 10 km.

L'épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes, licenciés ou non, dans le respect des consignes d'âge suivantes :

- 20 ans révolus pour l'Ultra, le 90, le 60 et le 46 km
- 18 ans révolus pour le 23 km et le 10 km

Article 2 : Définition de l'épreuve

Le Trail des Pyramides Noires met en lumière un patrimoine hors du commun, les terrils du Bassin minier du Nord Pas de Calais. En juin 2012, un périmètre composé de 353 éléments, dont une cinquantaine de terrils, est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO.
« Ici, les paysages ne sont pas faits de granit rose, de mers limpides ou de sommets aux neiges éternelles. Ici, l'homme a creusé, extrait, construit des montagnes. Et l'idée même que l'histoire des mineurs vaut celle des rois change tout. » Jean-François Caron, 30 juin 2012
Le Trail des Pyramides Noires participe a une stratégie d'aménagement et de développement du territoire, faisant des sports de nature un élément fort d'attractivité et de rayonnement. Il porte des valeurs propres à ce territoire, solidarité, partage, ouverture au monde qui se retrouvent dans celle de l'UNESCO. Nos terrils sont la mémoire de nos aïeux autant que le support d'un nouveau développement et d'une nouvelle richesse, écologique, paysagère, sportive, ludique, patrimoniale.

Le Trail des Pyramides Noires est une course pédestre en milieu naturel et urbain, empruntant principalement des chemins ou voies vertes, mais aussi des trottoirs et/ou voiries, traversant le Bassin Minier du Pas de Calais. Toutes les distances arrivent sur le site du 9-9 bis à Oignies. Nos courses sont réservées aux personnes entraînées et en bonne condition physique, elles se déroulent en une seule étape. Il est conseillé aux participants d'avoir déjà réalisé avant le Jour J quelques épreuves correspondant peu ou prou à la formule choisie.

10 formules sont au programme en 2027 :

- Ultra (110 à 125 km), au départ d'Auchel, le vendredi 14 mai à 23h00
 - C'est la distance mythique du TPN, celle qui te fait aimer et détester les terrils 🙂
 - Relais possible à 5
- 90 km, au départ de Noeux les Mines, le samedi 15 mai à 5h00
 - C'est la dernière marche avant de se lancer pour 100 km et plus 🙂
 - Relais possible à 4
- 60 km, au départ de Angres, le samedi 15 mai, à 7h.
 - C'est l'objectif après le marathon. La parcours combine ceux du 46 et du 23 🙂
 - Relais possible à 3
- 46 km, au départ de Angres, le samedi 15 mai à 9h.
 - La distance du marathon à quelques km près, on est généreux, on vous en met un peu plus 🙂
 - Relais possible à 2
- 23 km, au départ de Oignies, le samedi 15 mai à 10h30
 - La distance qui vous permettra de dire que vous faites autre chose que du footing 👋.
- 23 km Randonnée, au départ de Oignies, le samedi 15 mai, à 11h00
 - Même en marchant, on sait qu'il y en a certain qui iront plus vite que ceux qui courent 💪
- 10 km, au départ de Oignies, le samedi 15 mai, à 16h00
 - Pour commencer le trail ou travailler sa vitesse, c'est comme vous voulez😉
- 23 et 10 km nocturne, le samedi 15 mai, à 23h et 22h
 - C'est la découverte du trail de nuit, courir avec son ombre, à l'affût des bruits de la nuit🌠
- TPN des Galibots, sur le site du 9-9 bis, à 14h
 - Format réservé aux graines de traileurs, à travers une combinaison d'épreuves mêlant sport, nature, culture et patrimoine, 6 à 14 ans pour gagner sa médaille 🙂

● **Article 2.1 : Les horaires de départ (Navettes :** horaires indicatifs susceptibles d'être affinés en lien avec notre partenaire Artois Mobilité)

- 125 km : Départ de la course à Auchel, à 23h (vendredi 14 mai), navettes entre 21h et 21h30
- 90 km : Départ de la course à Calonne-Ricouart, à 5h00 (samedi 15 mai), navettes entre 3h00 et 3h30
- 60 km : Départ de la course à Angres, à 7h00 (Samedi 15 mai), navettes entre 5h30 et 6h
- 46 km : Départ de la course à Angres, à 9h00 (samedi 15 mai), navettes entre 7h15 et 7h45
- 23 km : Départ de la course, à Oignies, à 10h30 (samedi 15 mai)
- 23 km randonnée : Départ de la marche à Oignies, à 11h00 (samedi 15 mai)
- 23 km nocturne : Départ de la course, à Oignies, à 22h00 (samedi 15 mai)
- 10 km : départ de la course à Oignies,à 16h00 (samedi 15 mai)
- 10 km nocturne : Départ de la course à Oignies, à 23h00 (samedi 15 mai)
- Galibots: départ de la course à 14h00 (samedi 15 mai)

● **Article 2.2 : Les barrières horaires**

Les barrières horaires ont plusieurs fonctions. La première consiste à sécuriser les participants en leur évitant de dépasser leurs limites physiques. La seconde permet de vérifier les aptitudes futures des concurrents à participer à des épreuves exigeant une condition physique vérifiée (cela renvoie au système de points ITRA ou Montagne). Elles permettent aussi de garantir le statut de finisher (il faut bien qu'il y ait une contrainte). Enfin, les barrières horaires protègent les membres de l'organisation, dont beaucoup sont bénévoles, d'une durée excessive de l'événement. Elles seront appliquées avec souplesse mais dans la limite du raisonnable et à l'appréciation de l'organisation, pour des raisons sanitaires ou logistiques. Notamment, le médecin de course peut, s'il l'estime nécessaire, empêcher un concurrent de reprendre la course si son état est préoccupant (principe de précaution).

- Pour l'Ultra, l'heure limite d'arrivée sur le site du 9-9 bis sera précisée quand le parcours définitif sera validé, selon les autorisations. La vitesse moyenne horaire retenue pour le calcul des barrières horaires sera de 5,5 km/h.

- Il n'y a pas de barrières horaires pour les autres formats longs (90, 60, 46 km), sous réserve d'arriver avant la barrière horaire finale de l'Ultra.

Les différents formats de course imposent aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Les heures de fermeture des ravitaillement et postes de signalement sont effectives 15' après les barrières horaires. Les horaires de fermeture des postes ont été calculés pour permettre aux coureurs de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas, ...). Les concurrents ne seront plus classés au-delà de ces délais et ne pourront prétendre au statut de finisher. Les barrières horaires doivent être tenues par respect des bénévoles qui restent souvent sur leurs postes plusieurs heures, dans des conditions pas toujours optimales.

- **Article 2.3 : Sacs d'allégement**

Les participants des distances très longues (125 et 90) pourront fournir le jour de la course à notre équipe un sac d'allégement. Ce dernier pourra être récupéré sur le parcours au niveau du ravitaillement situé sur la base 11/19 à Loos-en-Gohelle.

- **Article 2.4 : Les ravitaillements**

Tous les ravitaillements proposés sur le parcours contiennent du solide et du liquide. Chaque participant est invité à prendre le départ avec son propre contenant pour les boissons.

- Pour les courses longues (125, 90, 60 et 46), les ravitos sont calés sur la distance la plus longue. Dans la mesure du possible, nous veillerons à équilibrer au mieux la répartition et les écarts entre chaque ravito. Les infos précises sur les emplacements seront fournies en amont du jour J.

- Pour le 23 km (course diurne et nocturne et randonnée), 1 ravitaillement en course,

- Pour le 10 km, 1 ravitaillement léger à mi-parcours pour le format diurne, **autonomie sur le format nocturne**.

- Un ravitaillement à l'arrivée pour tous les participants, avant d'aller voir les Food Trucks 😋

- **Article 2.5 : Règle du jeu**

Le Trail des Pyramides Noires est avant tout une expérience individuelle, un défi que l'on s'impose pour tester sa détermination, ses capacités, pour dépasser ses limites. C'est aussi une expérience de découverte d'un territoire, d'une histoire. On y vient dans un esprit de fair play, de convivialité, d'empathie pour ses compagnons de course d'un jour. On vient aussi rendre hommage à l'engagement de la corporation minière au développement de la France !
L'organisation invite ainsi les participants à respecter les quelques règles suivantes :

- **Suivre le balisage** : celui-ci est composé de rubalise réutilisable (orange pour l'Ultra, le 90, le 60, le 46 et le 23 km ou jaune pour le 10 km, réfléchissante), de marques en forme de doubles chevrons au sol, de petits panneaux, avec le logo du TPN. Tout est fait pour guider le coureur dans les meilleures conditions, mais il peut arriver que le balisage soit vandalisé. Sur les longues lignes droites le balisage est moins fréquent, mais il est prévu une marque à minima, tous les 500m. Les traces GPX seront disponibles en téléchargement sur le site internet quelques jours avant l'épreuve, il est fortement conseillé de les intégrer à ses équipements (appli smartphone, montre GPS), notamment pour les longues distances. Restez attentif, ne suivez pas nécessairement celui ou celle qui est devant 😉
- **Ne pas contourner les terrils**, c'est la singularité de ce Trail ! Des contrôles électroniques ou visuels seront effectués de manière aléatoire. L'évitement caractérisé d'un terril impose une pénalité de 30'. Un contrôle final sera effectué à l'arrivée pour les prétendants au podium et lors

d'éventuelles contestations. Pour l'Ultra, le 90, le 60 et le 46, les traces GPX des participants feront foi en cas de litiges.

- **Compter sur ses supporters** : l'organisation du TPN accepte et encourage que vous soyez soutenus tout au long de l'épreuve. Un Road Book accompagnant sera disponible en téléchargement quelques jours avant l'épreuve. Les ravitaillements « personnels » doivent se faire sur les zones officielles de ravitaillement. Vos supporters peuvent faire quelques pas avec vous mais pas d'accompagnement vélo (beaucoup de sites sont interdits à la pratique cyclable). Les accompagnants sont invités à suivre les indications du Road Book pour le stationnement et éviter de surcharger la chaussée !
- Le passage de la ligne d'arrivée avec ses proches est bien sûr autorisé.
- L'utilisation des bâtons est autorisée. La vigilance est de mise dans les moments de concentration des coureurs, notamment au départ.
- L'utilisation de lecteurs audio est tolérée mais ne doit pas distraire les concurrents, le trail en territoire urbanisé demandant une attention particulière.

Article 3 : Inscriptions

Le module d'inscriptions est accessible sur le site **www.traildespyramidesnoires.com**.
Le formulaire d'inscription en ligne nécessite de joindre un PPS (https://pps.athle.fr/) ou une licence sportive au format numérique lors de l'inscription. Toute inscription incomplète ne sera pas validée.

Le PPS remplace le certificat médical, il se procure en ligne à l'adresse mentionnée ci-dessous, sa validité est de 3 mois. Un certificat médical seul ne suffit pas.
https://pps.athle.fr/

Tarification

En 2027, la Mission Bassin Minier propose un prix d'inscription fixe (dossard, parcours, sécurité, chrono, ravitaillements, médaille).
Les repas seront gérés par chaque participant sur le village d'arrivée auprès de nos foodtrucks.
La boutique du TPN sera ouverte le jour des inscriptions, les achats se faisant indépendamment de l'inscription. Les achats "collector 2027" (un tee shirt technique et une casquette) seront en pré-commande à partir du 16/11/2026. Nos produits permanents restent disponibles toute l'année jusqu'à épuisement des stocks.

Les tarifs d'inscription : notre principe est de rester au plus près du prix symbolique de 1€/km.

Distance	**125**	**90 km**	**60 km**	**46 km**	**23km**	**23km Rando**	**23 nocturne**	**10 km diurne**	**10 km nocturne**	**TPN des Galibots**
Nombre de places	150	175	350	400	500	200	200	500	200	100
Tarif en €	125	90	60	45	25	25	25	15	15	5

Relais 125 = 25€/pers
Relais 90= 25€/pers
Relais 60= 20€/pers
Relais 46= 20€/pers

La date limite des inscriptions est fixée au **1 mai 2027** **sous réserve des places disponibles**.

Article 4 : **Garantie d'annulation de l'inscription**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription **hors garantie d'annulation.**

La **garantie d'annulation** (d'un montant de 8% du prix de votre inscription) a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduits du montant de la garantie d'annulation) pour l'inscription au trail dans le cas où le coureur y souscrivant demande à annuler son inscription. Cette garantie d'annulation est gérée par un **organisme indépendant**. Les conditions d'annulation **seront à consulter via le lien lors de l'inscription avant le paiement**.
En cas de non retrait du dossard, sans information préalable de l'organisateur et sous réserve des conditions liées à la garantie, aucun remboursement ne sera possible.

Tout changement de formule, suite à une inscription, **sera facturé 5 €** (lors de la désinscription-réinscription) et se fera sous réserve de places disponibles dans la nouvelle formule souhaitée.

Revente de dossard (entre coureurs)
La revente de dossard est autorisée uniquement via la plateforme officielle du chronométreur partenaire, Adeorun/Adeochrono, et exclusivement lorsque l'épreuve concernée est complète. Toute revente effectuée en dehors de cette procédure ne sera pas reconnue par l'organisation.

La procédure est la suivante :
– Le participant souhaitant revendre son dossard doit se connecter à son espace personnel sur la plateforme Adeorun : https://app.adeorun.com/participants
– Il sélectionne l'option « Revendre ma place »
– Il renseigne l'adresse e-mail de l'acheteur
– La plateforme effectue automatiquement le remboursement du vendeur et transmet à l'acheteur un lien d'inscription nominatif.

Il appartient à l'acheteur de compléter l'intégralité de son dossier dans les délais impartis. L'organisation se réserve le droit de refuser la remise du dossard en cas de dossier incomplet. Aucun recours ne sera possible dans ce cas.

En cas de revente après l'impression des dossards (début mars), le nom figurant sur le dossard pourra être barré et réécrit manuellement. Cette modification ne remet pas en cause la validité du dossard.

Aucune transaction financière entre particuliers ne doit avoir lieu en dehors de la plateforme officielle. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige ou de fraude liée à des ventes non conformes à la procédure décrite ci-dessus.

Article 5 : Cas de force majeure

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 6 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera précisé sur le site internet, dans la Newsletter et sur les RS du TPN un mois avant l'événement. A minima, les dossards seront disponibles au village d'arrivée du TPN sur le site du 9-9 bis à Oignies, le vendredi à partir de 16h et le samedi toute la journée, selon les horaires des départs. Pour les formules longues, avec départ de navettes, veiller à retirer son dossard suffisamment à l'avance pour ne pas rater le départ des navettes.

Pour les coureurs ayant souscrit à l'option "dossard par courrier" (8 €), disponible uniquement pour la France métropolitaine, la date limite d'inscription pour bénéficier de l'option d'envoi dossard par courrier est le **5 avril 2027**. Le dossier devra être **complet le 5 avril 2027**. Si ce n'est pas le cas, le dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement de l'option ne sera envisageable.

Article 7 : Engagement du participant

En s'inscrivant à l'épreuve, les coureurs s'engagent à :

- **Respecter le code de la route lors des sections urbaines du parcours**
- **Respecter les consignes des signaleurs lors des traversées de route**
- **Courir sur le trottoir du côté où sont situés les signalisations du parcours**
- Respecter les lieux traversés
- Respecter les autres usagers des sites, qui sont souvent des espaces publics, ouverts aux habitants et touristes.
- Suivre le parcours sans couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Respecter la faune et la flore
- Porter le dossard **visiblement** durant l'épreuve, sur la partie avant du corps (condition de détection de la puce électronique !!!)
- Porter assistance à tous coureurs en difficulté
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- **Respecter les signaleurs, ravitailleurs, rapatrieurs, gestionnaires des vestiaires…, tous bénévoles et sans qui l'épreuve ne pourrait avoir lieu ☺ !!!**

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate.

Article 8 : Equipements

L'équipe de la direction de course est habilitée à faire des contrôles inopinés sur les zones de départ.

Matériel Obligatoire pour un départ sur le 125 km:

Un sac ou tout autre moyen permettant de transporter le matériel obligatoire devant contenir ce qui suit :

- **Une lampe frontale** (chargée ;-), avec une batterie/des piles de rechanges)
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- 1 Litre d'eau minimum
- Un contenant à liquide personnel (**aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements**)
- Des réserves adaptées à ses habitudes et régimes alimentaires.
- Un téléphone portable chargé et en état de marche, désactiver le mode anonyme, entrer les numéros des secours de l'organisation
- Le sourire !

Matériel Obligatoire pour les départs sur les 90, 70 km, 46 km, et 23 km tous formats :

- 1 Litre d'eau minimum (70 km), 500ml pour les autres distances
- Un contenant à liquide personnel (**aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements**)
- Des réserves adaptées à ses habitudes et régimes alimentaires.
- Un téléphone portable chargé et en état de marche, désactiver le mode anonyme, entrer les numéros des secours de l'organisation
- Le sourire !

Matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Une casquette, un chapeau ou un buff en cas de soleil (c'est déjà arrivé sur le TPN qu'il fasse très chaud ;-)
- 1 seconde couche chaude
- 1 seconde paire de chaussette
- Un vêtement de pluie type goretex (Il est aussi arrivé qu'il pleuve… ;-)
- Crème anti-échauffement
- Un peu d'argent liquide (20€)

L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisation déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant les épreuves. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

Article 9 : Postes de contrôle et de chronométrage

L'organisation compte sur le fair play des participants car il est impossible de contrôler l'intégralité du linéaire de la course. Les terrils coniques (Auchel, Haillicourt, Noeux les Mines, Loos en Gohelle, Avion…) sont souvent accessibles par un seul chemin, il faut donc faire un **Aller-Retour.**
Des postes de contrôle et de chronométrage des participants seront répartis le long du parcours, au niveau des ravitaillements, et constituent des sites de pointage **obligatoires** pour les concurrents. Il appartient aux concurrents de veiller à leur pointage en passant bien sur les tapis ad hoc !
Toute réclamation concernant une éventuelle entorse au règlement doit être faite au poste chrono à l'arrivée, dès votre passage de la ligne. En cas de litige, les concurrent-e-s concerné-e-s seront entendu-e-s et le directeur de course sera le seul habilité à prendre une décision.

Article 10 : Abandon de course

En cas d'abandon, le concurrent devra **obligatoirement** prévenir le responsable du PC abandon (n° de téléphone fourni par l'organisation), et éventuellement le bénévole du point de signalement le plus proche. Il remet son dossard au poste chrono à l'arrivée s'il est rapatrié par l'équipe du PC abandon. Si le concurrent ne repasse pas par le site de l'arrivée, il doit **néanmoins prévenir** le PC abandon !!!
L'abandon implique le non-classement du concurrent.

Article 11 : Pénalités et motifs de disqualification

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à contrôler le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect de l'ensemble du règlement (respect du site et de l'éthique, assistance ou accompagnement illicite, dossard non visible sur l'avant en permanence).

Le jury d'épreuve peut prononcer une pénalité de 30' ou la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- Non respect de l'article 8 matériel obligatoire
- Non présentation à plus d'un poste de contrôle
- Port du dossard non conforme (il doit être porté à l'avant sur le buste ou éventuellement sur la cuisse)
- Pointage au-delà de l'horaire de départ ou de fermeture d'un poste de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport pendant l'épreuve
- Pollution et dégradations des sites par les concurrents
- Non-assistance à un concurrent en difficulté
- Non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours
- Insulte ou menace proférées par les concurrents auprès des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation et du public présent sur le site.

Article 12 : Catégories des concurrents et classements

Le temps de chaque concurrent sera décomposé en heure, en minute et en secondes.
Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle.
Dans l'éventualité d'arrivée ex-æquo l'avantage sera donné au plus âgé.

Le Comité d'Organisation récompensera les concurrents suivants :

Epreuves	Les récompensés
125 km	Podium Homme Podium Femme
90 km	Podium Homme Podium Femme
60 km	Podium Homme Podium Femme
46 km	Podium Homme Podium Femme
23 km	Podium Homme Podium Femme
23 km Rando	Pas de podium
23 km nocturne	Podium homme Podium femmes
10 km	Podium Homme Podium Femme
10 km nocturne	Podium Hommes Podium femmes

Soit un total de 48 récompenses.
Le classement général sera mis en ligne après l'événement.
Dans le cadre de la randonnée, les participants seront "pucés", ils auront donc un temps. La diffusion des résultats fera donc apparaître un classement, indicatif.

Réclamations classement : toute réclamation, en particulier celles liées aux podiums, doit être faite dès l'arrivée sur le site du 9-9 bis, auprès du poste chronométrage (situé à proximité immédiate de la ligne d'arrivée). Le directeur de course et l'équipe de chronométrage sont les seuls habilités à prendre une décision liée à une contestation. Aucune réclamation ultérieure ne sera prise en compte, sauf décision exceptionnelle de l'organisation.

Article 13 : Assistance médicale

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par l'organisation sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assurera l'assistance médicale des concurrents aux postes figurant dans le carnet de route. Elle avisera sans délai le directeur de course ou son adjoint de l'inaptitude du concurrent à continuer l'épreuve. Un numéro de téléphone sera fourni par l'organisation à l'ensemble des participants pour joindre le régulateur du PC Sécurité.
En cas d'urgence, appeler le 15 !!!

Article 14 : Assurances

Responsabilité civile :
L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.
La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France**.** Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence.

L'organisation ne saurait être engagée en cas de détérioration, perte ou de vol de matériel tout au long de l'épreuve.

Article 15 : Modifications du parcours ou des barrières horaires, annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires, les horaires de départ, le parcours, les conditions de départ (sas, vagues…), les ravitaillements, le village d'arrivée ou même d'annuler la course.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site Internet www.traildespyramidesnoires.com et les réseaux sociaux du TPN.

Article 16 : Droits à l'image

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou vidéo concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 17 : **Protection des données personnelles**

La Mission Bassin Minier est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par la Mission Bassin Minier, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

(i) collectées sur le site http://traildespyramidesnoires.com propriété de la Mission Bassin Minier
(ii) utilisées par la Mission Bassin Minier qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

1.1 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : La Mission Bassin Minier NPDC ayant pour numéro unique d'identification 432 167 161, dont le siège social est situé Fosse 9.9 bis - Rue du Tordoir - 62590 Oignies, email de contact : gbriand@missionbassinminier.org

1.2 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

1 Données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par la Mission Bassin Minier :
Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de la Mission Bassin Minier.

2 Données facultatives :
Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc).

Par ailleurs, nous sommes susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des événements, matériels et équipements utilisés, etc.

3 Données relatives au paiement :
Lors d'une inscription, notre prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

4 Données techniques :
Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

1.3 Finalités du traitement

La Mission Bassin Minier utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par la Mission Bassin Minier,
- Gestion de la relation information avec le participant par email, newsletter et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc).
- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- Réalisation d'études statistiques ;
- Information relative aux offres et activités de la Mission Bassin Minier et autres formes de services connexes ;
- Envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des évènements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par La Mission Bassin Minier ou un organisateur tiers issu du Bassin minier ;

- Partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

1.4 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans.

Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

1.5 Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes de la Mission Bassin Minier (personnel administratif, employés et préposés) ;

- Aux prestataires de services et partenaires contractuels de La Mission Bassin Minier qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométreur, fabriquant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc) ;

- Aux partenaires privilégiés de la Mission Bassin Minier (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

La Mission Bassin Minier demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site www.traildespyramidesnoires.com ;
- À l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site www.traildespyramidesnoires.com ; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à l'adresse suivante : Mission Bassin Minier , Rue du Tordoir, 62590 Oignies, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Mission Bassin Minier s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).

Certains des destinataires mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par la Mission Bassin Minier.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, la Mission Bassin Minier s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

1.6 Offres commerciales

La Mission Bassin Minier est susceptible de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

1.7 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par la Mission Bassin Minier et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : tpn@missionbassinminier.org

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, la Mission Bassin Minier peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, la Mission Bassin Minier s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (https://www.bloctel.gouv.fr/).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

1.7 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à Mission Bassin Minier, rue du tordoir, BP 16, 62590 Oignies, ou un email à l'adresse suivante : tpn@missionbassinminier.org.

1.8 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site www.traildespyramidesnoires.com